



► Compte rendu des travaux

8C

Conférence internationale du Travail – 109^e session, 2021

Date: 9 juillet 2021

Sommet sur le monde du travail

Table des matières

	Page
Allocutions de haut niveau	3
Allocution de Sa Sainteté le Pape François.....	3
Allocution de Son Excellence M. Moon Jae-in, Président de la République de Corée.....	9
Allocution de Son Excellence M. António Costa, Premier ministre du Portugal.....	12
Allocution de Son Excellence M. Joseph Biden, Président des États-Unis d'Amérique	14
Allocution de Son Excellence M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo	15
Conversation sur une action mondiale pour une réponse au COVID-19 centrée sur l'humain: Résumé	16
Table ronde de haut niveau sur une action mondiale pour une réponse au COVID-19 centrée sur l'humain: Résumé.....	18

Jeudi 17 juin 2021, 13 heures

Président: M Zniber

Allocutions de haut niveau

Le Président

(original anglais)

J'ai le grand honneur de vous souhaiter la bienvenue au Sommet mondial sur le monde du travail 2021, dont le thème est «Une action mondiale pour une réponse au COVID-19 centrée sur l'humain».

Au cours de la séance d'aujourd'hui, nous auront l'honneur d'entendre une série de dignitaires de haut niveau, à commencer par Sa Sainteté le pape François. Ensuite, quatre chefs d'État ou de gouvernement partageront également leurs points de vue sur les questions clés auxquelles est confronté le monde du travail.

Ces allocutions seront suivies d'une conversation entre M. Guy Ryder, Directeur général du BIT, M. Roberto Suárez Santos, Secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs, et M^{me} Sharan Burrow, Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale, qui nous exposeront la manière dont ils conçoivent le chemin à parcourir en vue d'une reprise centrée sur l'humain après la pandémie de COVID-19.

Allocution de Sa Sainteté le pape François

M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail

et Secrétaire général de la Conférence

(original espagnol)

C'est un insigne honneur pour nous de compter aujourd'hui sur la participation de Sa Sainteté le Pape François à notre Sommet sur le monde du travail.

Tout au long de son histoire, l'OIT a forgé des alliances avec celles et ceux qui, comme elle, avaient pris l'engagement de concrétiser la justice sociale dans le monde du travail. Nous avons trouvé des alliés au sein de nombreuses instances, y compris des organisations confessionnelles. Depuis l'encyclique *Rerum Novarum* de 1891 jusqu'à l'encyclique *Fratelli Tutti* de 2020 du pape François, nous avons relevé dans la doctrine sociale de l'Église catholique d'importants points communs avec le mandat de justice sociale de l'OIT.

Le pape François a condamné la culture de l'injustice et de l'indifférence, si répandue de nos jours, et qui est à l'opposé du sens et de la fonction que revêt le travail pour l'être humain. Le pape François a évoqué les carences des systèmes qui, d'un côté, sont source de croissance et de richesses et, de l'autre, d'extrême pauvreté et d'inégalités.

Dans son encyclique *Fratelli Tutti*, le pape François présente la solidarité comme une manière d'écrire l'histoire, lance un appel en faveur d'un dialogue social authentique pour tracer une voie meilleure et nous rappelle combien la réalisation de la paix sociale est une tâche ardue.

Aujourd'hui, alors que les délégués gouvernementaux, ainsi que les délégués des employeurs et des travailleurs se réunissent sous une forme virtuelle pour s'engager à agir en faveur d'une reprise centrée sur l'humain, je ne doute pas que le pape François nous inspirera et nous guidera dans la tâche qui nous incombe de construire un monde du travail juste, inclusif et durable.

Sa Sainteté le pape François (original espagnol)

Je remercie le Directeur général, M. Guy Ryder, qui m'a si aimablement invité à délivrer ce message au Sommet mondial du travail. Cette conférence est convoquée à un moment crucial de l'histoire sociale et économique, où le monde entier est confronté à des défis sérieux et de grande envergure. Les rapports périodiques élaborés ces derniers mois par l'Organisation internationale du Travail reflètent un travail de qualité qui accorde une attention particulière à nos frères et sœurs les plus vulnérables.

Alors que la crise perdure, nous devons continuer à «prendre soin» du bien commun. Bon nombre des bouleversements possibles et prévus ne se sont pas encore manifestés, et la prudence sera donc de mise dans la prise de décisions. La diminution du temps de travail au cours des dernières années a entraîné à la fois des pertes d'emploi et une réduction de la journée de travail pour ceux qui conservent leur emploi. Beaucoup de services publics, ainsi que des entreprises, ont dû faire face à d'énormes difficultés, au risque d'un effondrement partiel ou total. Le nombre d'emplois qui ont été perdus en 2020 partout dans le monde est sans précédent.

Dans notre hâte de relancer pleinement l'activité économique lorsque sera écartée la menace du COVID-19, évitons les fixations du passé: profit, isolationnisme et nationalisme, consommation aveugle, déni des preuves évidentes de discrimination à l'égard de nos frères et sœurs «jetables» dans notre société. Cherchons au contraire des solutions qui nous aideront à construire un nouvel avenir du travail, fondé sur des conditions de travail décentes et dignes, fruit de la négociation collective, et qui favorise le bien commun, un socle qui fera du travail une composante intrinsèque de notre attention à la société et à la création. En ce sens, le travail est véritablement et fondamentalement humain. C'est de cela qu'il s'agit, que le travail soit humain.

Vu le rôle indispensable que jouent cette organisation et cette Conférence en tant que lieux privilégiés d'un dialogue constructif, nous nous devons de répondre en priorité aux travailleurs en marge du monde du travail qui sont encore touchés par la pandémie de COVID-19: les travailleurs peu qualifiés, les journaliers, ceux de l'économie informelle, les migrants et les réfugiés, ceux qui exercent des tâches sales, dangereuses et dégradantes, et la liste est encore longue.

Beaucoup de migrants et de travailleurs vulnérables, ainsi que leurs familles, sont privés d'accès aux programmes nationaux de promotion de la santé, de prévention des maladies, de traitement et de soins, ainsi qu'aux plans d'aide financière et aux services psychosociaux. C'est l'un des nombreux exemples de cette philosophie du jetable que nous avons pris l'habitude d'imposer dans nos sociétés. Cette exclusion complique la détection précoce, le dépistage, le diagnostic, la recherche des cas contacts et l'accès à des soins contre le COVID-19 pour les réfugiés et les migrants, d'où le risque de propagation de l'épidémie parmi ces populations. Ces foyers peuvent ne pas être contrôlés, voire être activement dissimulés, ce qui constitue une menace supplémentaire pour la santé publique.

L'absence de mesures de protection sociale contre les répercussions du COVID-19 a aggravé la pauvreté, le chômage et le sous-emploi, encouragé le travail informel, retardé l'entrée des jeunes sur le marché du travail – ce qui est déplorable –, augmenté le nombre d'enfants astreints au travail – ce qui est plus déplorable encore –, accru la vulnérabilité à la traite des êtres humains, ainsi que l'insécurité alimentaire et l'exposition aux infections de la population, notamment parmi les malades et les personnes âgées. À cet égard, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de soulever certaines questions primordiales.

Premièrement, c'est une mission essentielle de l'Église que d'appeler tout le monde à travailler ensemble, avec les gouvernements, les organisations multilatérales et la société civile, pour se mettre au service du bien commun et en prendre soin, et ainsi garantir la participation de tous à cette entreprise. Personne ne doit être écarté du dialogue pour le bien commun, dont le but est, avant tout, de construire, de consolider la paix et la confiance mutuelle. Les plus vulnérables – les jeunes, les migrants, les communautés autochtones, les pauvres – ne sauraient être écartés d'un dialogue qui devrait également réunir les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. Il est tout aussi impératif que l'ensemble des confessions et des communautés religieuses s'engagent de concert. L'Église a une longue expérience de la participation à ces dialogues par le truchement de ses communautés locales, de ses mouvements populaires et de ses organisations, et elle s'offre au monde pour jeter des ponts et contribuer à créer les conditions de ce dialogue ou, le cas échéant, à le faciliter. Ce dialogue pour le bien commun est crucial pour assurer un avenir durable et solidaire à notre maison commune; il devrait se dérouler aux niveaux tant communautaire que national et international. Et l'une des caractéristiques du dialogue véritable est que ceux qui dialoguent partagent les mêmes droits et les mêmes devoirs. Celui qui a moins de droits ou plus de droits ne dialogue pas avec celui qui n'en a pas. Seul le même niveau de droits et de devoirs garantit ainsi un dialogue sérieux.

Deuxièmement, une autre mission essentielle de l'Église est de veiller à ce que chacun obtienne la protection dont il a besoin en fonction de ses vulnérabilités: maladie, âge, handicap, déplacement, marginalisation ou dépendance. Les systèmes de protection sociale, eux-mêmes confrontés à des risques importants, doivent être soutenus et étendus pour garantir l'accès aux services de santé et à la nourriture et la satisfaction des besoins humains fondamentaux. Dans les situations d'urgence, comme la pandémie de COVID-19, des mesures d'assistance spéciales sont nécessaires. Il importe qui plus est de veiller à ce que les services publics apportent une aide complète et efficace. Alors que la crise a fortement mis à contribution les systèmes de protection sociale, elle a aussi mis en évidence leurs faiblesses. Enfin, la protection des travailleurs et des plus vulnérables doit être assurée par le respect de leurs droits essentiels, dont la liberté syndicale. En d'autres termes, se syndiquer est un droit. La crise du COVID-19 a déjà touché les plus vulnérables et ceux-ci ne doivent pas être lésés par des mesures visant à accélérer une reprise axée uniquement sur les marqueurs économiques. Cela veut dire qu'il y a lieu de réformer le mode de fonctionnement de l'économie, de réformer en profondeur l'économie. Les modalités de sa progression doivent être diverses, elles doivent aussi changer.

En cette période de réflexion, alors que nous cherchons à orienter notre action future et à définir un programme international pour l'après-COVID-19, nous devons être particulièrement attentifs à un danger réel, celui d'oublier les laissés-pour-compte. Ils risquent d'être attaqués par un virus pire encore que le COVID-19: celui de l'indifférence égoïste. Autrement dit, une société ne peut pas progresser en excluant, elle ne peut pas progresser. Ce virus se propage en pensant que la vie est meilleure si elle est meilleure

pour moi, et que tout ira bien si tout va bien pour moi, et c'est ainsi que l'on commence et que l'on finit par sélectionner une personne plutôt qu'une autre, en écartant les pauvres, en sacrifiant les laissés-pour-compte sur ce qu'on appelle «l'autel du progrès». Et c'est toute une dynamique élitiste qui se crée, de constitution de nouvelles élites au prix de la mise au rebut de beaucoup de gens et de beaucoup de peuples.

En ce qui concerne l'avenir, il est primordial que l'Église, et donc l'action du Saint-Siège auprès de l'Organisation internationale du Travail, appuie des mesures visant à corriger les situations injustes ou incorrectes qui touchent aux relations professionnelles, les subordonnant entièrement à l'idée d'exclusion, ou violant les droits fondamentaux des travailleurs. À cet égard, les théories qui considèrent le profit et la consommation comme des éléments indépendants ou comme des variables autonomes de la vie économique, excluant les travailleurs et déterminant leur niveau de vie déséquilibré, constituent une menace. Aujourd'hui, tout entre dans le jeu de la compétitivité et de la loi du plus fort, où le puissant mange le plus faible. Il en résulte que des pans entiers de la population se voient exclus et marginalisés: sans travail, sans horizon, sans voies de sortie.

La pandémie actuelle nous a rappelé qu'il n'y a pas de différence ni de frontière entre ceux qui souffrent. Nous sommes tous fragiles et, en même temps, nous avons tous une grande valeur. Puissions-nous être profondément ébranlés par ce qui se passe autour de nous! L'heure est venue d'abolir les inégalités, de guérir l'injustice qui ruine la santé de toute la famille humaine. Eu égard aux priorités de l'Organisation internationale du Travail, nous devons continuer de dénoncer ces situations, comme nous l'avons fait en 1931: dans le sillage de la crise de 1929 et au milieu de la Grande Dépression, le pape Pie XI avait alors dénoncé l'asymétrie entre travailleurs et employeurs, injustice flagrante qui donnait tous les droits au capital, et il avait déclaré: «Certes la richesse ou le "capital" a longtemps réussi à s'arroger des avantages excessifs. Il a revendiqué pour lui tout le rendement, la totalité du produit, laissant au travailleur à peine de quoi réparer et recouvrer ses forces». L'Église, y compris dans ces circonstances, a défendu le principe selon lequel la rémunération du travail ne doit pas viser seulement à satisfaire les besoins immédiats et présents des travailleurs, mais doit aussi offrir à ces derniers la possibilité de constituer une épargne pour leur famille ou de réaliser des investissements leur assurant une marge de sécurité pour l'avenir.

Ainsi, depuis la première session de la Conférence internationale du Travail, le Saint-Siège prône l'application d'une réglementation uniforme au travail sous tous ses aspects, en tant que garantie pour les travailleurs. Sa conviction est que le travail peut offrir des garanties, un soutien et un pouvoir d'action, pour autant que les travailleurs soient protégés du «jeu» de la déréglementation. En outre, les normes juridiques doivent viser le développement de l'emploi, du travail décent et des droits et devoirs de la personne humaine. Tous ces éléments sont des moyens nécessaires au bien-être de la personne, au développement humain intégral et au bien commun.

Répondant à leur nature et à leurs fonctions différentes, l'Église catholique et l'Organisation internationale du Travail peuvent continuer à poursuivre leurs stratégies respectives, mais elles peuvent aussi continuer à profiter des possibilités qui s'offrent à elles de collaborer dans un large éventail d'actions pertinentes.

Pour promouvoir cette action commune, il convient de bien comprendre la notion de travail et, à cette fin, d'appréhender en premier lieu toutes les formes de travail, y compris les formes d'emploi atypiques. Le travail va au-delà de ce que l'on appelle traditionnellement «l'emploi formel», et l'Agenda du travail décent doit inclure toutes les formes de travail. Les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles sont

particulièrement exposés aux chocs, car ils n'ont pas accès à la protection qu'offrent la sécurité sociale et les régimes d'assistance sociale axés sur la pauvreté. Les travailleuses de l'économie informelle, notamment les vendeuses de rue et les travailleuses domestiques, subissent les conséquences liées au COVID-19 de multiples façons, de l'isolement à l'exposition extrême aux risques sanitaires. Faute de structures d'accueil accessibles, ces femmes doivent amener leurs enfants sur leur lieu de travail ou les laisser sans protection à la maison, ce qui les expose à un risque sanitaire accru. Il est donc impératif de veiller à ce que l'assistance sociale soit étendue à l'économie informelle et réponde aux besoins spécifiques des femmes et des filles.

La pandémie nous rappelle que nombreuses sont les femmes dans le monde qui continuent de revendiquer la liberté, la justice et l'égalité entre tous les êtres humains: bien qu'il y ait eu des améliorations notables dans la reconnaissance des droits des femmes et leur participation à la vie publique, beaucoup reste à faire dans certains pays. On n'en finit pas d'éradiquer des coutumes inacceptables: je veux souligner ici la violence honteuse qui s'exerce parfois sur les femmes, les abus dans le cercle familial et diverses formes d'esclavage. Je pense à l'inégalité d'accès à des emplois décent et aux instances où se prennent les décisions.

En deuxième lieu, il importe de comprendre que si le travail est une relation, il doit inclure la dimension du soin, car aucune relation ne peut survivre sans cette dimension. Nous ne parlons pas ici uniquement du travail du soin, dont l'importance vitale, que nous avons peut-être négligée, nous est rappelée par la pandémie. Le soin va au-delà; il doit faire partie intégrante de tout travail. Un travail qui ne protège pas, qui détruit la création, qui met en danger la survie des générations futures, n'est pas respectueux de la dignité des travailleurs et ne peut être considéré comme décent. Au contraire, le travail qui prend soin, qui contribue à restaurer toute la dignité humaine, contribuera à assurer un avenir durable aux générations futures. Et cette dimension intéresse au premier chef les travailleurs. En d'autres termes, nous pouvons chaque jour nous poser la question suivante: comment une entreprise, par exemple, prend-elle soin de ses travailleurs?

Bien comprendre le travail est un préalable, mais pour mieux sortir de la crise actuelle, il faut aussi développer une culture de la solidarité, par opposition à la culture du jetable qui est à l'origine de l'inégalité et dont le monde entier est affligé. Pour atteindre cet objectif, il faudra valoriser l'apport de toutes ces cultures, telles que les cultures indigènes, populaires, souvent considérées comme marginales, mais qui entretiennent la pratique de la solidarité, laquelle va bien au-delà de quelques actes sporadiques de générosité. Chaque peuple a sa culture, et je crois qu'il est temps de se libérer une fois pour toutes de l'héritage des Lumières, qui associaient la culture à un certain type de formation intellectuelle ou d'appartenance sociale. Chaque peuple a sa culture et nous devons accepter ces cultures telles qu'elles sont. Cela veut dire penser et agir au nom de la collectivité, placer la vie de tous avant l'appropriation des biens par quelques-uns. Cela veut dire aussi lutter contre les causes structurelles de la pauvreté, de l'inégalité, du manque de travail, de terre et de logement, contre la négation des droits sociaux et du travail. Cela veut dire faire face aux effets destructeurs de l'empire de l'argent. La solidarité, entendue dans son sens le plus profond, est une façon de faire l'histoire et c'est ce que font les mouvements populaires.

C'est par ces mots que je m'adresse à vous, participants à la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, car en votre qualité d'acteurs institutionnels du monde du travail, vous avez une formidable occasion d'influer sur le processus de changement en cours. Votre responsabilité est grande, mais le bien que vous pouvez faire est encore plus grand. Je vous invite donc à relever le défi. Certes, les acteurs établis

peuvent faire fond sur l'héritage de leur histoire, qui reste une ressource d'une importance capitale, mais dans cette phase historique, ils se doivent de rester ouverts à la dynamique de la société et de favoriser l'émergence et l'inclusion d'acteurs moins traditionnels et plus marginaux, porteurs de forces alternatives et novatrices.

Je demande aux responsables politiques et à ceux qui œuvrent au sein des gouvernements de toujours s'inspirer de cette forme d'amour qu'est la charité politique: tout aussi indispensables sont ces actes de charité visant à organiser et à structurer la société de telle sorte que notre prochain n'ait pas à souffrir de la misère. Accompagner une personne qui souffre est un acte de charité, de même que l'est tout ce que l'on fait pour changer les conditions sociales à l'origine de cette souffrance, même sans avoir de contact direct avec cette personne. Ainsi, aider une personne âgée à traverser une rivière est une forme de charité exquise mais faire construire un pont est aussi de la charité de la part du responsable politique. Certes, on aide une personne en lui donnant à manger, mais en créant une source de travail pour elle, l'homme politique exerce une forme de charité très élevée qui ennoblit son action.

Je rappelle aux entrepreneurs leur véritable vocation: produire de la richesse au service de tous. L'esprit d'entreprise est avant tout une noble vocation visant à produire des richesses et à améliorer le monde pour tous. Dieu œuvre à notre avancement, il attend de nous que nous exploitions les capacités qu'il nous a données et il a rempli l'univers de ressources. Dans ses desseins, chaque homme est appelé à être artisan de son propre progrès, ce qui implique de développer les capacités économiques et technologiques pour accroître les biens ainsi que la richesse. Mais dans tous les cas, forts de ces capacités qui sont un don de Dieu, les entrepreneurs devraient clairement viser à promouvoir les autres et à éliminer la pauvreté, notamment en créant des possibilités d'emploi diversifiées. À côté du droit de propriété privée coexiste toujours le principe impérieux et prioritaire de la subordination de la propriété privée à la destination universelle des biens de la terre et, par conséquent, au droit de tous à leur usage. Quand on parle de propriété privée, on oublie parfois que c'est un droit secondaire, qui dépend de ce droit primaire qu'est la destination universelle des biens.

J'invite les syndicalistes et les dirigeants d'associations de travailleurs à ne pas se laisser enfermer dans un carcan, à se concentrer sur la situation concrète des quartiers et des collectivités dans lesquels ils opèrent, tout en abordant les questions liées aux politiques économiques plus larges et aux «macrorelations». Dans cette phase historique, le mouvement syndical est confronté à deux enjeux de taille. Le premier concerne la prophétie et touche à la nature même des syndicats, à leur vocation la plus authentique. Les syndicats sont l'expression du profil prophétique de la société. Ils naissent et renaissent chaque fois que, comme les prophètes de la Bible, ils donnent la parole aux sans-voix, dénoncent ceux qui «vendraient le pauvre pour une paire de souliers», comme le dit le prophète, démasquent les puissants qui piétinent les droits des travailleurs les plus vulnérables, défendent la cause des étrangers, des derniers et des exclus. Bien sûr, lorsqu'un syndicat est corrompu, il ne peut plus faire cela, et se transforme en pseudo-patron, également éloigné du peuple.

Le deuxième enjeu est l'innovation. Les prophètes sont des sentinelles qui veillent depuis leur poste d'observation. Les syndicats aussi doivent garder les murs de la cité du travail, comme un gardien qui surveille et protège ceux qui sont à l'intérieur de la cité, mais qui surveille et protège également ceux qui sont à l'extérieur des murs. Les syndicats ne remplissent pas leur impérieuse fonction d'innovation sociale s'ils ne se préoccupent que des retraités. Cela doit être fait, mais ce n'est que la moitié de leur

travail. Leur vocation est aussi de protéger ceux qui n'ont pas encore de droits, ceux qui sont exclus du travail et, qui plus est, des droits et de la démocratie.

Chers participants au processus tripartite de l'Organisation internationale du Travail et à cette session de la Conférence internationale du Travail, l'Église vous soutient, elle marche à vos côtés. L'Église met ses ressources à votre disposition, à commencer par ses ressources spirituelles et sa doctrine sociale. La pandémie nous a appris que nous sommes tous dans le même bateau et que ce n'est qu'ensemble que nous pourrons sortir de la crise.

Allocution de Son Excellence M. Moon Jae-in, Président de la République de Corée

M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence
(original anglais)

J'ai maintenant le grand honneur et le plaisir de vous présenter son Excellence M. Moon Jae-in, Président de la République de Corée. Membre de l'OIT depuis 1991, la République de Corée a, sous la conduite du Président Moon, montré qu'elle était particulièrement attachée à promouvoir le respect des principes et droits fondamentaux au travail. Pour preuve, la République de Corée a ratifié cette année des instruments internationaux essentiels, à savoir: la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective et la convention sur le travail forcé. Face à la pandémie de COVID-19, la République de Corée a pris des mesures musclées, volontaristes et collectives et nous fait partager maintenant ses réussites ainsi que le fruit de son expérience. Elle s'est engagée à prêter son concours aux pays en développement afin qu'ils puissent surmonter les effets de la pandémie. Le plaidoyer du Président Moon en faveur de la solidarité, de la coopération, du multilatéralisme et de l'inclusivité dans la lutte contre le COVID-19, ainsi que de la coexistence et d'une prospérité nouvelle, est pour nous un stimulant puissant, et je me réjouis d'entendre l'allocution du Président Moon.

M. Moon

Président de la République de Corée
(original coréen)

Je sais gré à l'OIT de l'action qu'elle mène en vue d'une reprise centrée sur l'humain pour sortir de la crise du COVID-19 et j'estime important de participer au Sommet de l'OIT sur le monde du travail en tant que représentant de la région Asie-Pacifique. Au cours du siècle écoulé, l'Organisation a contribué à ce que les êtres humains travaillent dans la liberté et la dignité, en profitant de la stabilité économique et de l'égalité des chances, et a été à l'avant-garde de la création d'emplois et de la promotion des droits fondamentaux des travailleurs. Même en plein cœur de la lutte pour surmonter la crise, elle a préconisé une relance inclusive par le dialogue social en organisant l'an dernier le Sommet mondial de l'OIT sur le COVID-19 et le monde du travail, en présence de délégués tripartites. J'espère que lors du présent sommet, convoqué dans le but de sauvegarder la valeur du travail et de créer «un monde pourvu de travail», nous saurons mutualiser notre sagesse et nos forces afin de prévenir les inégalités du travail dans la période qui suivra cette crise.

Le travail est une source qui nous maintient en vie. Un emploi qui nous permet de travailler est l'élément fondateur de notre vie. C'est grâce au travail que nous sommes reliés les uns aux autres dans la société, que nous nous tenons informés et que nous donnons du sens et de la valeur à notre vie. Le développement économique a permis d'augmenter le nombre d'emplois dans le monde ainsi que leur qualité et c'est par leur combat que les travailleurs ont fait valoir leurs droits et défendu la valeur de leur travail. La Déclaration de Philadelphie qui, en 1944, exhortait à réaliser la plénitude de l'emploi et l'élévation des niveaux de vie, résonne encore dans le cœur de bien des gens. La création d'emplois est devenue un objectif stratégique essentiel au plan universel. Pour ma part, j'ai, dès le début de mon mandat, mis tout en œuvre pour créer davantage d'emplois de qualité, car j'estime qu'un emploi est le moteur de la croissance et la forme suprême du bien-être. Le gouvernement coréen a réaménagé divers régimes fiscaux et programmes budgétaires afin de développer la création d'emplois. Il a réduit la durée du travail et relevé de façon spectaculaire le salaire minimum, en quête de croissance inclusive et tirée par le revenu. Nous avons ratifié de surcroît des conventions fondamentales de l'OIT grâce au dialogue social, cherché à intégrer les travailleurs informels dans l'économie formelle, atténuer les disparités sur le marché du travail et avons peu à peu évolué vers une société qui respecte le travail.

Pourtant, l'an dernier, la pandémie a frappé le monde entier. C'est notre travail qui a été le plus durement touché. Plus de 100 millions de personnes dans le monde ont perdu leur emploi. Si l'on prend en compte l'incidence des heures d'exploitation restreintes et la réduction de la durée de travail, cela équivaut à la disparition de plus de 250 millions d'emplois à plein temps. Nous avons été de loin nettement plus éprouvés par la pandémie que par la crise financière mondiale. L'un des plus gros problèmes tient au fait que la crise de l'emploi se répercute plus brutalement sur les personnes vulnérables; les jeunes qui font leur entrée sur le marché du travail, les femmes qui travaillent dans le secteur des services à la personne, et les travailleurs temporaires ou journaliers, qui sont peu protégés, ont été les premiers à subir la crise. Bien que l'économie mondiale soit en passe de se redresser grâce à la fourniture de vaccins à l'échelle planétaire, la crise de l'emploi perdure et, comme l'emploi est un facteur économique qui intervient à retardement, le marché du travail risque de connaître des difficultés qui vont persister un certain temps. Le moment est donc largement venu de nous associer aux efforts que déploie l'OIT pour mettre en œuvre une reprise centrée sur l'humain tout en garantissant les emplois.

Nous devons promptement surmonter la crise actuelle et retourner à la normalité. Or la relance ne doit pas s'arrêter à une personne, une entreprise ou un pays. C'est seulement lorsque chaque personne, chaque entreprise et chaque pays se relèvera de la crise que nous pourrons garantir les emplois et empêcher les inégalités d'empirer. Pour triompher des graves difficultés économiques provoquées par la contraction des entreprises de services à la personne, la perte d'emploi et de revenu, et les inégalités, il faut que la reprise de l'emploi soit inclusive. Il est crucial de protéger les travailleurs des transformations qui se produisent déjà sur le marché du travail. Telle est l'essence de la «reprise centrée sur l'humain» que promeut l'OIT, la seule de nature à être durable et résiliente. Une telle reprise ne peut toutefois être le fruit d'une seule et unique entité économique. Pas plus que nous ne pouvons laisser le marché la régir. Nous nous trouvons à un moment crucial où nous devons mettre en pratique la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail – un engagement tripartite au service du travail décent pour tous. La Corée est l'un des premiers pays qui a été frappé par le COVID-19, mais les Coréens ont été les principaux acteurs des mesures de lutte contre cette maladie infectieuse et nous avons été en mesure de concilier notre vie quotidienne

avec lesdites mesures tout en préservant la santé de nos voisins dans un esprit de solidarité et de coopération. La Corée a fait preuve du même esprit pour s'atteler à la crise de l'emploi en y ajoutant les notions de partage et d'inclusion. Au mois de juillet dernier, alors que l'économie et l'emploi s'étaient étioyés comme peau de chagrin, les représentants des travailleurs et des employeurs de notre pays ont réussi à sauver des emplois en optant pour le recours aux congés et à la réduction du temps de travail au lieu de licencier. La Corée s'est toujours efforcée de généraliser un modèle «d'emplois locaux mutuellement avantageux», aux termes duquel les travailleurs et les entreprises, les résidents locaux et les pouvoirs publics créent de nouveaux emplois moyennant des concessions et une coopération.

Parmi divers exemples, le «Projet régional d'emploi de Gwangju», reposant sur une solution gagnant-gagnant, s'est illustré par ses résultats pendant la crise du coronavirus et a permis de construire dans le pays la première usine de montage automobile depuis vingt-trois ans. Un «Accord portant création d'emplois à des conditions mutuellement avantageuses» a été signé dans huit régions différentes; les travailleurs, les employeurs et les collectivités territoriales ont travaillé main dans la main afin de surmonter la crise; ils comptent aujourd'hui à leur actif quelque 130 000 emplois pour une enveloppe totale de 46 milliards de dollars des États-Unis (dollars É.-U.). Le gouvernement a lui aussi soutenu activement cette initiative. Afin de partager les coûts de main-d'œuvre des entreprises, nous avons augmenté de manière spectaculaire les subventions au maintien de l'emploi. En finançant des emplois au service des personnes défavorisées, nous avons en outre la certitude que le secteur public soutient le marché de l'emploi. Les chômeurs sont désormais mieux protégés par l'assistance-chômage et une assurance-emploi universelle. Les prestations sociales sont versées à davantage de bénéficiaires, les indemnités de subsistance ne sont plus soumises aux critères d'obligation de soutien familial et des allocations de maladie ont été instaurées. Nous continuerons de renforcer les filets de sécurité destinés à l'emploi et à la sécurité sociale afin de ne pas répéter l'expérience passée où la crise a multiplié les inégalités.

Lorsque nous surmonterons la crise actuelle et pourrons créer davantage d'emplois décents à la clé, nous serons alors à même d'évoquer une «véritable reprise centrée sur l'humain». Le coronavirus accélère notre transition vers une économie numérique et une économie verte, offrant de nouvelles perspectives pour l'avenir de l'emploi. Des services innovants reposant sur l'utilisation de données et de réseaux apparaissent sur le marché. Comme de plus en plus d'entreprises adhèrent à la transition vers une économie décarbonée en s'appuyant sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), la création d'emplois est rapide dans les nouveaux secteurs technologiques et industriels. Soucieuse de se hisser à la hauteur des défis posés dans la période qui suivra la pandémie et de les transformer en perspectives d'ouverture, la Corée a mis en place un «New Deal» prévoyant d'investir 140 milliards de dollars É.-U. dans les secteurs connexes. Nous visons l'objectif de créer 1,9 million d'emplois nouveaux d'ici à 2025 dans l'industrie numérique et dans l'industrie verte. Face à des structures économiques et sociales en mutation de plus en plus rapide, nous nous efforcerons de réaliser une transition vers une société plus équitable où chaque personne aura la possibilité d'accéder à de meilleurs emplois. En cultivant les talents compétents en matière de logiciels, d'intelligence artificielle et de technologie verte, nous consoliderons la croissance des industries nouvelles. En réorganisant le programme de formation professionnelle et en offrant de meilleurs services publics de l'emploi, nous aiderons la population à s'orienter en douceur vers de nouveaux emplois.

Avec la création d'emplois innovants comme le travail via des plateformes, nous constatons que la relation de travail revêt une forme inédite. La nécessité d'affiner le

système actuel de protection du travail de manière à départager strictement les salariés et les employeurs se fait sentir avec de plus en plus d'acuité. Au cours du dernier siècle, nous nous sommes efforcés d'amplifier les droits des travailleurs en instaurant des normes internationales du travail. J'espère que nous continuerons à œuvrer de concert, sous la conduite de l'OIT, afin de trouver une solution qui concrétisera le fruit de nos efforts.

Au cœur de cette crise mondiale sans précédent, nous sommes parvenus à minimiser les privations de notre quotidien en dépendant chacun du travail d'autrui. Paradoxalement, le coronavirus nous a rappelé la valeur de celles et ceux qui exercent leur métier dans des secteurs qui passaient inaperçus. Nous les nommons désormais les «travailleurs essentiels» et chaque pays prend peu à peu conscience du fait qu'il en va de l'intérêt de toute la collectivité d'améliorer le traitement de ces personnes. Or, en l'espèce, nous sommes loin du compte. Une «reprise centrée sur l'humain» consiste tout d'abord à attribuer au travail le mérite qui lui revient et ensuite à œuvrer ensemble pour créer des emplois qui soient décents. Seule une «reprise centrée sur l'humain» nous permettra de bâtir une économie du même acabit. Alors que nous sommes en passe de surmonter la crise du COVID-19, nous nous devons de placer l'être humain au cœur de notre stratégie et de nous engager sur la voie de la solidarité et de la coopération, du partage et de l'inclusion.

Allocution de Son Excellence M. António Costa, Premier ministre du Portugal

M. Ryder

**Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence
(original anglais)**

J'ai maintenant l'immense plaisir de vous présenter Son Excellence Monsieur Antonio Costa, Premier ministre de la République du Portugal. Le Portugal est l'un des membres fondateurs de notre Organisation. Son partenariat avec l'OIT n'a cessé de se resserrer au fil des ans, ancré dans l'adhésion indéfectible du Portugal aux principes et aux valeurs de l'OIT. Nous savons gré au Portugal de la solidarité dont il nous a permis de bénéficier en sa qualité de partenaire de notre programme de coopération pour le développement, qui est le moyen par excellence de fournir des services aux mandants. Aujourd'hui, la participation de M. Costa constitue un nouveau témoignage de l'attachement du Portugal à l'OIT, à l'ONU et au multilatéralisme. Sous la présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne pendant le premier semestre de cette année, M. Costa a guidé l'UE afin qu'elle pose les jalons d'une sortie de crise reposant sur la justice sociale et attribuant un rôle clé au dialogue social. Ses idées concernant la reprise de l'Europe et sa conception d'une Europe verte, numérique et équitable pour l'avenir ont été pour nous une vraie source d'inspiration. À cet égard, je tiens à signaler que le plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, récemment adopté au Sommet social de Porto, reflète très fidèlement les engagements définis dans la Déclaration du centenaire de l'OIT et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, lancé par l'ONU. Nous avons maintenant le grand honneur d'écouter l'allocution de M. Costa.

M. Costa
Premier ministre du Portugal
(original portugais)

Je tiens à commencer par remercier le Secrétaire général, M. Guy Ryder, d'avoir organisé ce sommet et de m'y avoir convié.

La pandémie a eu, à l'évidence, des effets impitoyables sur la santé, décimant des millions de personnes et contaminant des milliards d'êtres humains, mais elle a aussi entraîné d'autres répercussions sur notre société. Comme l'a déclaré lui-même M. Ryder dans le rapport qu'il a soumis à la Conférence, «la pandémie a dévoilé avec une brutalité insoutenable une réalité marquée par toutes sortes d'inégalités qui grandissent au sein de nos sociétés et qui, pour la plupart, plongent leurs racines dans le monde du travail».

De ce fait, la dichotomie qui caractérise le monde du travail a été clairement mise en évidence. D'un côté, on trouve les personnes engagées dans une relation de travail classique, relativement stable, ayant pu bénéficier d'une protection particulièrement efficace en matière d'emploi ou de chômage. Dans l'Union européenne, par exemple, des instruments majeurs adoptés sur la base de programmes tels que le Soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) et le Soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe (REACT-EU) ont permis de financer diverses mesures, à savoir: les licenciements au Portugal, le chômage partiel comme le *Kurzarbeit* en Allemagne ou la réduction du temps de travail en Espagne – mesures qui ont permis de protéger des emplois dans des entreprises paralysées par la pandémie.

De l'autre côté, en revanche, le COVID a mis à nu les multiples formes que revêtent la précarité et l'informalité où les modèles traditionnels de protection se sont avérés inefficaces. La pandémie a principalement touché les plus vulnérables: les travailleurs informels, les jeunes, les migrants et les femmes. Ces personnes sont passées à travers les mailles du filet offrant à la fois une protection de l'emploi et une protection contre le chômage, et ont été particulièrement fragilisées. La lutte contre le travail précaire est donc essentielle pour défendre la dignité humaine, mais aussi la résilience de nos sociétés. En examinant l'historique des personnes contaminées et la situation épidémiologique du COVID-19, nous constatons que ce sont précisément ces personnes, celles qui étaient les moins protégées – constituant souvent la première ligne et les travailleurs essentiels – dont la santé a été très éprouvée par la pandémie. C'est pourquoi la réglementation du travail temporaire est absolument incontournable et doit figurer au tout premier rang des mesures que nous allons prendre en faveur du travail décent et des droits des travailleurs tout au long des années à venir. La réglementation doit s'appliquer à la fois au travail temporaire qui s'exerce au sein des entreprises et aux personnes travaillant pour des agences d'emploi temporaire.

La pandémie a par ailleurs accéléré le processus de numérisation. Cette évolution a ouvert de nouvelles perspectives, mais aussi révélé certaines défaillances. Le télétravail s'est beaucoup développé, au même titre que l'enseignement à distance et la télémédecine. Les outils numériques ont à l'évidence pour effet de fluidifier notre vie sociale et de nous permettre de rester en contact les uns avec les autres, faute de quoi nous aurions été encore plus isolés. Or nous pouvons néanmoins voir les limites de ces nouvelles perspectives ainsi que les défis qu'elles représentent pour la législation du travail. C'est la raison pour laquelle nous devons faire en sorte que la réglementation du télétravail, et du travail effectué sur les plateformes numériques en particulier, figure parmi nos priorités à brève échéance. Il est de même indispensable d'investir dans la

formation, la reconversion et le perfectionnement des travailleurs afin qu'ils puissent s'adapter rapidement aux nouveaux outils numériques.

L'un des points culminants de notre présidence du Conseil de l'Union européenne a été l'organisation d'un sommet social à Porto. Nous y avons scellé une étape historique en parvenant, pour la première fois, à mobiliser largement les partenaires sociaux, les États membres de l'Union européenne et les institutions européennes en faveur du plan d'action destiné à mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux avec, à la clé, des objectifs concrets et des cibles quantifiées, dont l'une sera décisive pour l'avenir du travail: s'assurer que 60 pour cent des travailleurs suivent des sessions de formation au moins une fois par an au cours de la prochaine décennie.

Le travail décent assorti des droits des travailleurs constitue non seulement un enjeu fondamental pour la dignité humaine, mais s'avère aussi indispensable pour rendre nos sociétés plus résilientes et mieux à même de faire face à des crises telles que cette pandémie. Personne ne l'a souhaitée mais nous devons tous nous efforcer d'en tirer les enseignements qui s'imposent.

Allocution de Son Excellence M. Joseph Biden, Président des États-Unis d'Amérique

M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence

(original anglais)

J'ai maintenant l'honneur d'accueillir Son Excellence M. Joseph Biden, Président des États-Unis d'Amérique. M. Biden est le troisième Président des États-Unis à prononcer un discours à l'occasion de la Conférence internationale du Travail depuis l'adhésion de son pays à l'OIT en 1934. En 1941, le Président Franklin Roosevelt évoqua la création de l'OIT comme un rêve inaccessible devenu réalité. En 1999, le Président Bill Clinton prit la parole lors de la session de la Conférence qui adopta la convention sur les pires formes de travail des enfants, seule convention à avoir obtenu une ratification universelle. M. Biden a montré qu'il était profondément attaché aux questions relatives au travail et à l'emploi, que les notions de justice et d'intégrité inspiraient ses politiques tant aux plans national qu'international et qu'il avait pour impératif de reconstruire en mieux. Nous remercions en ce jour M. Biden pour son message d'encouragement, qui nous invite à continuer de lutter pour que s'incarnent les valeurs et les principes de l'OIT. Nous sommes profondément touchés par l'intérêt qu'il manifeste à notre Organisation et par le fait qu'il ait pris le temps de nous adresser ce message de soutien, gage solide d'un partenariat resserré et redynamisé. Je laisse tout de suite la parole au Président Biden.

M. Biden

Président des États-Unis d'Amérique
(original anglais)

Je tiens à remercier l'Organisation internationale du Travail pour tout ce qu'elle accomplit, fidèle à la mission qu'elle a endossée lors de sa création, il y a de cela un siècle.

La démocratie affronte aujourd'hui une épreuve inédite: les autocrates du monde entier estiment qu'elle n'est plus en lice dans ce XXI^e siècle. Enhardis, ils s'en prennent désormais aux droits des travailleurs et aux normes internationales du travail qui constituent depuis longtemps la marque de fabrique de l'OIT. Ils misent sur le fait que

nous ne serons pas à la hauteur à l'égard des travailleurs, mais ils sont dans l'erreur. Alors que nous sortons d'une pandémie qui a exacerbé les inégalités et mis encore à plus rude épreuve les familles de travailleurs, nous nous devons de prouver que la démocratie peut tenir ses promesses. De quelle manière? En émancipant les travailleurs, en relevant les salaires, en défendant les droits syndicaux, en rendant les mauvais joueurs comptables de leurs actes lorsqu'ils soumettent leurs ressortissants au travail forcé ou recourent au travail des enfants – même lorsqu'ils visent une place auprès des dirigeants mondiaux –, en plaçant les intérêts des travailleurs au cœur de nos politiques commerciales et en forgeant des économies qui ne laissent personne de côté. Les autocrates ne peuvent pas construire les économies fortes et inclusives que nous appelons tous de nos vœux; de ce fait, ils ne pourront pas gagner l'avenir. Les démocraties, elles, y parviendront. À l'heure où nous nous attachons à créer des emplois conjuguant qualité et dignité et à bâtir une économie forte et équitable, l'Amérique se tient résolument à vos côtés.

Allocution de Son Excellence M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo

M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence

C'est un grand plaisir pour moi d'introduire son Excellence, M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo et président en exercice de l'Union africaine. Je remercie Son Excellence pour sa participation aujourd'hui.

L'OIT accorde une importance particulière au partenariat naturel et stratégique qui la lie à la République démocratique du Congo. Nous appuyons les mandats tripartites dans les domaines prioritaires que sont la sécurité sociale, l'emploi des jeunes, le dialogue social et les normes internationales du travail. Nous saluons également les efforts du gouvernement dans sa lutte contre les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie.

Les pays africains ont été confrontés de manière différente à l'impact de la crise du COVID-19, et permettez-moi donc de féliciter l'Union africaine, actuellement présidée par la République démocratique du Congo, pour ses réalisations pendant la pandémie, telles que la stratégie continentale COVID-19. Le BIT demeure un partenaire proche de l'Union africaine et je suis confiant que, sous le leadership de Son Excellence, l'Union africaine sera bien placée pour faire de la reprise post-COVID-19 une reprise centrée sur l'humain, fondée sur les valeurs de justice sociale et répondant aux besoins des populations, notamment des jeunes femmes et des jeunes hommes du continent.

M. Tshisekedi Tshilombo

Président de la République démocratique du Congo

Je me réjouis d'être parmi vous aujourd'hui pour prendre part à cette activité importante qui fait partie intégrante de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail qui, cette année, se tient exceptionnellement en mode virtuel. Elle est consacrée à la réponse contre la pandémie de COVID-19 et la construction d'un monde du travail meilleur.

Je voudrais, avant tout, exprimer ma compassion à l'égard de toutes les victimes de cette pandémie. Par la même occasion, toutes mes pensées vont aux femmes et aux hommes, notamment au personnel médical et aux professionnels exerçant des métiers apparentés qui sont en première ligne dans le combat contre cette maladie.

Le monde du travail a été, et reste, sérieusement affecté par cette crise. En effet, selon les statistiques de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les pertes se chiffrent en millions d'emplois à temps plein.

En Afrique, les conséquences de cette maladie se font particulièrement ressentir sur le plan socio-économique. Elles accentuent, donc, la vulnérabilité et la pauvreté. Les États africains travaillent pour améliorer l'accès à la santé et à l'assistance pour les vulnérables et aussi pour promouvoir l'entrepreneuriat en tenant compte des opportunités que nous offre notamment le numérique. Une des priorités de l'Union africaine en cette période est celle d'étendre à tous les segments de nos populations une couverture de protection sociale efficace.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, l'humain est au centre de notre action, à travers: l'éducation comme clé du changement et principal moyen d'ascension sociale; la «Couverture santé universelle»; la promotion de l'emploi décent et la formation professionnelle; et l'autonomisation des femmes et la promotion des jeunes. La nomination des femmes à des postes de responsabilités dans mon gouvernement participe à notre effort de reconnaissance de la contribution de la femme à la création des richesses et des emplois décents. En effet, pour la première fois de son histoire, notre pays vient de nommer 27 pour cent de femmes au sein du gouvernement, en qualité de: Vice-Première ministre; ministres d'État, dans des secteurs clés notamment l'environnement, la justice ou le portefeuille.

En termes d'approches stratégiques contre la pandémie de COVID-19, nous devons tous rester lucides et réalistes pour espérer arriver à venir à bout de ce fléau mondial. Nos efforts doivent plutôt se concentrer sur la mise en place de mécanismes solides de protection des droits du travail, l'atténuation des risques relatifs aux nouvelles technologies, la diversification des opportunités d'emploi, notamment les emplois verts, et le renforcement des mécanismes de protection sociale. Pour y arriver, plus de solidarité et de mutualisation des efforts aux niveaux national, régional et international nous permettront de venir à bout de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences.

Mon pays, la République démocratique du Congo, et l'Afrique tout entière demeurent mobilisés pour soutenir la réponse à l'urgence sanitaire.

Il s'agit précisément d'investir dans la recherche, le renforcement des systèmes de santé et, aussi, d'appuyer l'effort de coordination internationale focalisé sur la préservation du travail et du revenu en vue de garantir le bien-être social.

Conversation sur une action mondiale pour une réponse au COVID-19 centrée sur l'humain: Résumé

Le Directeur général, modérateur de la conversation, invite les deux interlocuteurs, M^{me} Sharan Burrow (secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale) et M. Roberto Suárez-Santos (secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs) à donner leur avis sur les messages forts transmis par les orateurs de haut niveau et sur la manière dont ces messages pourraient éclairer la réponse à apporter au COVID-19 et la reprise.

M^{me} Burrow met en exergue les thèmes communs abordés dans les discours prononcés, qui ont mis l'accent sur la nécessité d'une reprise juste, résiliente et centrée sur l'humain après la crise du COVID-19, et elle déclare que l'OIT a un rôle de premier plan à jouer dans ce domaine. Les orateurs ont réaffirmé la dimension du nouveau contrat social qui s'avère nécessaire pour promouvoir la dignité du travail. La protection sociale est essentielle à cet égard, notamment pour le grand nombre de travailleurs de l'économie informelle. Il ne peut y avoir de résilience dans la reprise si les gens ne bénéficient pas d'un certain niveau de protection sociale. Seule la solidarité mondiale permettra de relever les défis auxquels le marché du travail est confronté. Chaque pays doit se doter d'un plan d'action pour l'emploi. En outre, surmonter les inégalités persistantes dans le monde du travail est une condition préalable à une prospérité partagée et à l'ambition du plein emploi, elle-même indispensable pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 8. La Déclaration du centenaire de l'OIT consacre l'engagement requis pour établir un nouveau contrat social.

M. Suárez-Santos insiste sur la communauté de vues préconisée par les orateurs de haut niveau et dit partager l'opinion selon laquelle la pandémie a rapproché les mandats de l'OIT. La crise a révélé aussi que les anciennes modalités de travail n'ont pas donné les résultats escomptés, comme en témoigne le nombre croissant de travailleurs dans l'économie informelle et d'enfants astreints au travail. En outre, l'extension de la protection sociale n'a pas été suffisante. Les principes et droits fondamentaux au travail doivent être renforcés. La création d'emplois décents suppose un environnement favorable aux entreprises durables, ancré dans l'Agenda du travail décent. Le BIT doit contribuer à façonner un tel environnement pour l'avenir. Est notamment requis un programme visant à promouvoir la productivité et le développement des compétences afin de faciliter la transition des travailleurs de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Le Directeur général pose la question de savoir si, compte tenu de la recrudescence du travail des enfants et de la pauvreté au travail, la notion de «reconstruire en mieux» est effectivement réaliste et, dans l'affirmative, comment y parvenir.

M^{me} Burrow rappelle que, pour assurer une reprise centrée sur l'humain après la crise du COVID-19, il faudra une large volonté de concrétiser les engagements énoncés dans les différentes déclarations que l'OIT a adoptées au fil des ans. Un contrat social qui valorise le travail, le plein emploi et le respect des droits fondamentaux, comme le préconise la Déclaration du centenaire de l'OIT, est un impératif.

M. Suárez-Santos insiste à nouveau sur la nécessité d'une volonté partagée et d'un engagement à reconstruire en mieux; l'avenir des lieux de travail et le mode de fonctionnement des entreprises s'en trouveront changés. Il convient d'explorer les possibilités offertes par ce changement et de créer de nouvelles capacités en conséquence.

Enfin, **le Directeur général** demande quels sont aujourd'hui les sentiments et les perspectives des organisations de travailleurs et d'employeurs au niveau mondial à la suite de la pandémie.

M^{me} Burrow confirme que les syndicats au niveau mondial restent pleinement engagés en faveur d'un nouveau contrat social et portés par l'ambition de voir des emplois décents se créer. À cette fin, il faut que les travailleurs et les employeurs soient soutenus au niveau national pour qu'ils puissent collaborer avec les gouvernements à

l'élaboration de plans nationaux conçus pour relever les défis persistants du monde du travail.

M. Suárez-Santos indique que d'un pays à l'autre le monde de l'entreprise varie et que les sentiments des employeurs varient en conséquence. Malgré le désespoir clairement ressenti tout au long de la pandémie, les organisations d'employeurs restent déterminées à œuvrer en faveur du travail décent et à remédier aux problèmes existants, notamment le travail des enfants. Le soutien de l'OIT sera nécessaire pour renforcer encore la capacité des organisations d'employeurs à trouver des solutions par le biais du dialogue social.

Pour conclure, **le Directeur général** souligne que la crise du COVID-19 a mis en lumière plusieurs aspects du monde du travail qu'il y a lieu de modifier et d'améliorer.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)

Vendredi 18 juin 2021, 13 heures

Table ronde de haut niveau sur une action mondiale pour une réponse au COVID-19 centrée sur l'humain: Résumé

Modératrice

- M^{me} Femi Oke, journaliste et présentatrice

Intervenants

- M^{me} Luisa María Alcalde Luján, ministre du Travail et de la Protection sociale, Mexique
- M^{me} Ana Mendes Godinho, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité sociale, Portugal
- M Nimal Siripala de Silva, ministre du Travail, Sri Lanka
- M Adama Kamara, ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, Côte d'Ivoire
- M Farooq Ahmed, secrétaire général et président directeur général, Fédération des employeurs du Bangladesh
- M^{me} Toni Moore, secrétaire générale du Syndicat des travailleurs de la Barbade
- M Mahmoud Mohieldin, envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Directeur général, posant le décor de la discussion, rappelle les effets dévastateurs de la crise du COVID-19 sur le monde du travail. Il affirme qu'il est impératif d'anticiper en établissant un programme de reprise centrée sur l'humain, et précise que la Conférence internationale du Travail a adopté un appel mondial à l'action qui recommande des mesures à prendre pour piloter une reprise centrée sur l'humain après la pandémie. Le temps est venu de passer à l'action; les mandants tripartites seront au cœur de cet effort, avec le soutien de l'OIT.

Une vidéo est projetée, illustrant le fort impact de la pandémie de COVID-19 sur le monde du travail. Les perturbations économiques et sociales provoquées par cette pandémie ont mis à mal les moyens de subsistance de millions de personnes, notamment des travailleurs les plus vulnérables dans le monde. La coopération internationale et le dialogue social s'imposent plus que jamais pour faire face aux crises qui se sont multipliées. La Déclaration du centenaire de l'OIT devrait servir de feuille de route à cet égard.

La modératrice invite l'auditoire à prendre part à un sondage en ligne et à répondre à la question suivante: «Selon votre expérience, quelle a été la principale conséquence de la pandémie de COVID-19 sur le monde du travail?» en choisissant l'une des options suivantes:

- a) la hausse du chômage;
- b) l'aggravation des inégalités;
- c) l'innovation et de nouvelles modalités de travail;
- d) davantage de coopération tripartite et internationale.

La majorité des participants ont choisi l'option *a*) la hausse du chômage, suivie par *b*) l'accroissement des inégalités, *c*) l'innovation et les nouvelles méthodes de travail, et enfin *d*) une plus grande coopération tripartite et internationale.

La modératrice lance la discussion en demandant aux participants de réfléchir aux enseignements tirés de la crise du COVID-19 et de ses répercussions.

M^{me} Mendes Godinho déclare que lorsque la pandémie a frappé, le taux de chômage au Portugal était à son plus bas niveau depuis vingt ans. Les mesures de crise ont donc été privilégiées pour protéger les emplois et les travailleurs, en particulier les plus vulnérables. Le gouvernement a donné la priorité aux mesures visant à garantir que les ménages ne perdent pas de revenu pendant les périodes de fermeture des écoles, alors que les parents étaient obligés de rester à la maison, et il a encouragé une répartition équilibrée des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes. La pandémie a été l'occasion d'apprendre comment relever au mieux les défis liés au marché informel et à la situation des travailleurs vulnérables, en particulier les migrants, en temps de crise. Le gouvernement portugais a eu pour objectif de maintenir un faible taux de chômage, en garantissant un travail décent à tous les travailleurs, tant «à l'intérieur» du système qu'à «l'extérieur». Les systèmes de sécurité sociale doivent couvrir les personnes travaillant selon de nouvelles modalités, comme les télétravailleurs et les travailleurs atypiques, et des mécanismes de dialogue social doivent être conçus à cette fin.

La modératrice invite M^{me} Alcalde Luján à commenter la manière dont la récente réforme du travail au Mexique a contribué à atténuer les effets de la crise sur l'emploi.

M^{me} Alcalde Luján souligne que la pandémie a montré que, pour atténuer l'impact de la crise du COVID-19 sur l'emploi, le Mexique devait substituer aux modèles économiques et de travail qui avaient favorisé l'inégalité une approche plus inclusive et durable, centrée sur l'humain. Elle ajoute que, à partir de 2019, le Mexique a lancé des réformes visant à donner aux syndicats et à la négociation collective une place centrale dans le monde du travail. La pandémie a démontré la pertinence de cette approche, qui porte une attention accrue à la liberté et à la démocratie syndicales. Les syndicats doivent être attractifs pour les jeunes travailleurs et la liberté d'association doit être encouragée, afin de permettre aux jeunes de participer activement à la réforme du travail et à la transformation de la culture du travail au Mexique.

La modératrice demande comment le gouvernement de Sri Lanka a soutenu les travailleurs migrants et les travailleurs de l'économie informelle pendant la pandémie.

M. de Silva indique que le gouvernement sri-lankais a déployé une série de contrôles visant à prévenir la propagation de la maladie. Des ressources ont été mobilisées pour atténuer les difficultés, notamment des mesures sanitaires et des prestations en espèces. Une équipe spéciale tripartite a été instituée pour surveiller l'impact de la pandémie sur le monde du travail et conclure des accords pertinents. La protection des travailleurs vulnérables et des travailleurs de l'économie informelle s'est avérée particulièrement difficile. Il est évident qu'il faut étendre la couverture des systèmes de protection sociale à ces groupes. Un régime d'assurance obligatoire complet pour les travailleurs migrants est en cours d'élaboration.

La modératrice demande comment les travailleurs de l'économie informelle, en particulier, ont été affectés par la crise du COVID-19 en Côte d'Ivoire.

M. Kamara déclare que, en Côte d'Ivoire, la pandémie a frappé à un moment où la croissance économique était forte, ce qui a permis au gouvernement de déployer des mesures pour atténuer l'impact de la crise sur l'économie et la population. Un plan de riposte sanitaire a été lancé pour ralentir la propagation de la pandémie, et le gouvernement a investi dans la protection des systèmes de production afin d'éviter les licenciements et de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs. Un fonds de solidarité a été mis en place pour les plus vulnérables.

La modératrice invite M. Ahmed à commenter les mesures qui ont été prises pour appuyer les entreprises pendant la pandémie.

M. Ahmed indique que la montée de l'informalisation, le déficit de compétences et la baisse de la productivité font partie des problèmes qui ont affecté les entreprises et perturbé les chaînes d'approvisionnement. Le manque de coordination entre les principaux organismes du secteur public n'a fait qu'aggraver la situation. En vue de la reprise, il faut privilégier des solutions innovantes, durables et inclusives, propres à favoriser la diversification des compétences, la gestion du changement et la résilience. L'intervenant exhorte les gouvernements et toutes les parties prenantes à collaborer avec les partenaires sociaux de manière coordonnée.

La modératrice invite M^{me} Moore à faire part de ses réflexions sur les défis auxquels sont confrontés les syndicats et à partager son point de vue sur la meilleure façon d'aller de l'avant.

M^{me} Moore explique que le COVID-19 a creusé les inégalités: pour beaucoup de travailleurs, notamment les travailleurs de première ligne et les travailleurs essentiels – ceux qui normalement font tourner les économies –, la pandémie s'est traduite par une perte de revenus. Il est inquiétant de constater que le rythme de destruction d'emplois faiblement rémunérés a été plus rapide que celui de la création de nouvelles possibilités d'emplois mieux rémunérés. L'accès à l'emploi s'est heurté à une demande plus exigeante en matière de qualifications. Un effort coordonné s'impose pour accélérer la formation et le perfectionnement des compétences.

Indiquant que, à l'échelle mondiale, un montant colossal de 16 000 milliards de dollars É.-U. avait été mis de côté pour répondre à la crise du COVID-19, **la modératrice** prie M. Mohieldin de s'exprimer sur l'utilisation de ces fonds, en particulier sur la question de savoir s'ils ont été utilisés de manière équitable.

M. Mohieldin déclare que certains pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont pu consacrer plus de 10 pour cent de leur

produit intérieur brut (PIB) à la lutte contre la pandémie, alors que les pays à revenu faible ou intermédiaire n'ont généralement pas pu y consacrer plus de 2 pour cent de leur PIB. Cette situation est susceptible de renforcer les inégalités. Les prévisions pour 2021 montrent que la croissance économique de certains pays et régions, comme les États-Unis d'Amérique, la Chine et l'Europe, pourrait atteindre 5 à 8 pour cent. En revanche, les pays à revenu faible ou intermédiaire connaîtront probablement une croissance économique inférieure à 3 pour cent, dont une grande partie ne sera pas associée à la création d'emplois. La pandémie a montré que les pays qui n'ont pas investi dans les infrastructures, le capital humain ou la résilience, par exemple en matière de climat et de protection sociale, sont plus vulnérables.

La modératrice invite les participants à répondre à la deuxième question du sondage: «Quelle est selon vous la plus grande priorité pour assurer une reprise centrée sur l'humain dans le monde du travail?». Les options étaient les suivantes:

- a) une transition juste vers la neutralité climatique;
- b) la protection sociale;
- c) la transition de l'informalité vers la formalité;
- d) l'investissement dans les compétences et dans l'apprentissage tout au long de la vie;
- e) davantage de dialogue et de coopération.

L'option *b)* la protection sociale obtient la majorité des réponses, suivie par *d)* l'investissement dans les compétences, *c)* la transition de l'informalité vers la formalité, *e)* davantage de dialogue et de coopération et enfin *a)* une transition juste vers la neutralité climatique.

La modératrice invite M. Mohieldin à partager ses observations sur la manière de mobiliser des financements pour les nombreuses autres questions du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. Mohieldin déclare que la communauté mondiale n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les ODD. Alors que la pandémie a entraîné une perte de revenus de quelque 3 700 milliards de dollars É.-U. pour les travailleurs partout dans le monde, les milliardaires de la planète ont accumulé une richesse combinée de 3 900 milliards de dollars É.-U. Le système financier mondial gère quelque 100 000 milliards de dollars É.-U. d'actifs. Il convient de canaliser les financements disponibles vers les priorités que sont la croissance inclusive et la résilience. Le point de départ, ce doit être les budgets nationaux, et non la finance mondiale. Les systèmes fiscaux nationaux devraient être en mesure de mobiliser des ressources pour la santé, l'éducation et la protection sociale. Les entreprises, les investisseurs et l'aide publique au développement (APD) devraient ensuite être appelés à combler le déficit de financement.

La modératrice invite M^{me} Moore à se prononcer sur la manière dont les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pourraient utiliser l'expérience du COVID-19 pour mieux travailler ensemble.

M^{me} Moore déclare que la pandémie a mis en évidence le besoin de mener une action collective à tous les niveaux, en plaçant le dialogue et la coopération au cœur d'un programme porteur de changement qui vise à renforcer la résilience. Il faut envisager d'élargir la couverture des stratégies de création d'emplois, de l'éducation, de la formation et des systèmes de sécurité sociale. Le dialogue et la coopération sont un impératif pour traiter les problèmes qui se posaient avant la crise du COVID, et qui n'ont fait que s'aggraver pendant la pandémie.

La modératrice invite M. Ahmed à donner son avis sur le rôle que les entreprises peuvent jouer dans les efforts pour reconstruire en mieux et plus vert.

M. Ahmed explique qu'il est temps d'adapter les politiques du marché du travail, en s'appuyant sur des alliances tripartites pour concevoir des dispositifs innovants. Investir dans l'éducation contribuerait à développer les compétences nécessaires aux futures économies du numérique et de la connaissance. Les priorités devraient être les suivantes: une reprise centrée sur l'humain qui mette l'accent sur l'innovation et la technologie afin de créer de nouvelles possibilités d'emplois et des entreprises durables; des systèmes de protection sociale efficaces; le multilatéralisme; l'utilisation des ODD comme cadre global pour une reprise durable; enfin, la promotion du dialogue social et d'un modèle de reprise qui intègre les considérations de genre.

La modératrice indique que les jeunes travailleurs et les employeurs ont été les plus durement touchés par la pandémie. Elle invite M. Kamara à envisager les mesures qui pourraient être prises pour soutenir ces jeunes.

M. Kamara explique que, bien avant la pandémie, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a mis l'accent sur l'emploi des jeunes; un ministère chargé des questions d'emploi des jeunes opère depuis six ans. S'il est un problème partout dans le monde, le chômage des jeunes est particulièrement répandu en Afrique. L'exploitation du potentiel des jeunes est une grande chance pour l'Afrique, mais encore faut-il prévoir des mécanismes qui leur permettent d'accéder à des emplois décentés ou à des possibilités de création d'emplois. On pourrait encourager les jeunes à entrer dans le secteur manufacturier, notamment pour soutenir la fabrication de produits liés au contrôle des maladies. Il serait bon, pour encourager l'esprit d'entreprise, de rendre le crédit abordable. Si elle est mise en place, l'industrie de la vaccination pourrait également être une source d'emplois pour les jeunes. La Côte d'Ivoire a établi un programme intitulé «Côte d'Ivoire Solidaire», qui vise à créer 8 millions d'emplois d'ici à 2030, en ciblant notamment le secteur agricole.

La modératrice demande à M. de Silva de décrire les travaux de l'équipe spéciale tripartite qu'il a présidée et que le gouvernement de Sri Lanka a instituée pour traiter de la crise de l'emploi provoquée par la pandémie.

M. de Silva précise que cette équipe spéciale a été mise sur pied dans le but de favoriser une meilleure compréhension de la pandémie et de ses effets. Elle a facilité l'adoption d'un accord sur le paiement des salaires aux travailleurs du secteur privé, ce qui a permis de préserver l'emploi et de maintenir les revenus. Un autre accord a été conclu sur un salaire minimum en faveur des travailleurs du secteur privé contraints de rester à la maison en raison de la pandémie. Toutes les décisions de l'équipe spéciale ont été prises à l'issue de consultations élargies.

La modératrice se dit préoccupée par le nombre croissant de travailleurs dans l'économie informelle et demande à M^{me} Alcalde Luján de faire part à l'assemblée de ses conseils sur la manière de remédier à cette situation.

M^{me} Alcalde Luján décrit l'exemple du Mexique qui a pris des mesures pour que les travailleurs de l'économie informelle ne soient pas exclus du système de santé, enjeu de taille au début de la pandémie. Des dispositions ont été adoptées pour permettre à toute personne vivant au Mexique d'accéder à des services de santé gratuits. Le système d'assistance sociale institué pour venir en aide aux groupes vulnérables a bénéficié à 70 pour cent des familles mexicaines, préservant ainsi le pouvoir d'achat des travailleurs au bas de la pyramide sociale. La transition vers l'économie formelle a été encouragée par l'instauration d'un salaire minimum qui a permis de réduire les inégalités car il a

bénéficié à des groupes de travailleurs généralement exclus de l'économie formelle, comme les travailleurs domestiques, dont 90 pour cent sont des femmes.

La modératrice invite M^{me} Mendes Godinho, puisque la présidence portugaise de l'Union européenne (UE) touche à sa fin, à partager ses réflexions sur la manière dont l'UE soutiendra les efforts visant à reconstruire en mieux et à créer des possibilités d'emploi.

M^{me} Mendes Godinho insiste sur la coopération qui a été établie entre les États membres de l'UE pour répondre à la crise et soutenir les personnes dans le besoin. Le Sommet social de Porto a débouché sur un accord tripartite entre les partenaires sociaux, les institutions européennes et la société civile, qui a souligné l'importance de la dimension sociale dans tous les aspects de la relance. Il y a également été convenu qu'il fallait dimensionner les ressources financières en fonction des priorités sociales de la relance. Ainsi, 760 milliards d'euros seront réinvestis dans les économies européennes pour soutenir la requalification et l'emploi et ainsi assurer une reprise équitable. Cet accord constitue un engagement tripartite à soutenir la dimension sociale de la sortie de crise, mais les États membres ont chacun leur propre plan assorti d'objectifs spécifiques à atteindre d'ici à 2030.

La modératrice demande comment, dans un monde qui va de crise en crise, «reconstruire en mieux» peut devenir une réalité.

M^{me} Mendes Godinho souligne que les financements mobilisés doivent aller de pair avec des changements structurels profonds pour renforcer la résilience et assurer la préparation aux crises.

La modératrice demande si «reconstruire en mieux» n'est qu'un slogan ou si cela débouchera sur des actions.

M^{me} Alcalde Luján dit que la pandémie a été l'occasion de créer une société plus juste, plus équitable. Reconstruire en mieux ne devrait pas être un simple slogan, mais plutôt une véritable devise pour tous.

La modératrice demande à M. de Silva quelles sont les mesures nécessaires au niveau national pour mieux concilier stabilité macroéconomique et création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité.

M. de Silva répond que le COVID-19 a ajouté une nouvelle dimension aux défis auxquels le monde était déjà confronté. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs doivent établir un calendrier de travail pragmatique pour relever les défis liés à la pandémie.

La modératrice invite M. Ahmed à donner un exemple de résultat positif de l'utilisation du dialogue social pour formuler des politiques nationales de réponse au COVID-19 et d'atténuation de la crise.

M. Ahmed note que le dialogue social est utile pour résoudre toute une série de problématiques et parvenir à un compromis sur de nombreuses questions. Le dialogue social devrait donc être davantage encouragé dans le contexte de la pandémie.

La modératrice demande à M. Kamara son avis sur le rôle du dialogue social dans la réponse à la crise du COVID-19 en Côte d'Ivoire.

M. Kamara explique que le dialogue social a favorisé la recherche d'un consensus autour de plusieurs questions importantes et qu'il s'agit d'un processus continu.

La modératrice revient sur les slogans «reconstruire en mieux» et «reconstruire plus vert» et demande à M^{me} Moore en quoi la crise du COVID-19 est différente des autres crises.

M^{me} Moore affirme que la crise du COVID-19 a mis en lumière les faiblesses du système existant et a créé une occasion de reconstruire durablement, par le biais d'une approche inclusive et centrée sur l'humain.

La modératrice prie M. Mohieldin de donner son avis sur le financement des systèmes de protection sociale dans les pays en développement: un mécanisme de contrôle international pourrait-il être établi afin de garantir que les fonds sont investis dans les compétences et les capacités humaines?

M. Mohieldin réitère que le financement doit commencer au niveau national. Les gouvernements doivent entreprendre une analyse approfondie des budgets et des structures que requiert un socle de protection sociale. Il est possible que certains pays ne disposent pas de ressources suffisantes et qu'ils doivent compter sur l'aide au développement. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail a rappelé à quel point il est important d'investir dans les personnes, les institutions et le travail décent.

La modératrice présente un exercice interactif sous forme de «nuage», consistant pour les participants à exprimer ce qu'ils espèrent d'une reprise centrée sur l'humain pour le monde du travail en complétant la phrase suivante: «La nouvelle normalité que je souhaite voir s'imposer dans le monde du travail après la crise devrait être plus ____».

La modératrice remercie les participants pour leurs contributions et invite le Directeur général à faire part de ses observations finales.

Le Directeur général fait remarquer que la pandémie a suscité un sentiment accru de vulnérabilité. Le monde a été envahi par un sentiment de peur. Le projet de reprise centrée sur l'humain s'inscrit dans un vaste programme d'action; le monde requiert autre chose que les programmes politiques d'avant le COVID-19. Les slogans et les consensus forts doivent se traduire par des actions durables, au niveaux national et international. La solidarité et l'internationalisme sont essentiels, et les ressources financières nécessaires doivent être engagées pour faire de la reprise centrée sur l'humain une réalité.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)